



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 22263

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la situation de l'hébergement d'urgence en Isère. En effet, l'État, garant de la solidarité nationale, pilote et coordonne les politiques de lutte contre les grandes exclusions sociales. Or les places d'hébergement d'urgence sont en nombre notablement insuffisant sur le territoire de l'Isère. Suite à un important travail d'inventaire réalisé en 2012, les associations du collectif « Alerte Isère » ont identifié un besoin de logement supérieur à 1 100 places. Cette demande a encore augmenté en 2013. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions que le Gouvernement entend mettre en place pour améliorer l'hébergement d'urgence en Isère et si l'ouverture de nouvelles places est prévue.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22263

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3204

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)